

Action 21 : Déploiement des Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE)

Axe stratégique : Mobilité active et durable

Contexte

La loi de transition énergétique va dans le sens d'une politique de renouvellement du parc automobile, avec des véhicules neufs moins émetteurs de gaz à effet de serre en remplacement progressif des véhicules âgés et polluants avec une fin annoncée de la commercialisation des véhicules thermiques en 2040. La vente des véhicules électriques a de ce fait pris un coup d'accélérateur. Pour accompagner cette transition, en complément des mesures visant à limiter les besoins en déplacement et favoriser le recours à d'autres modes que la voiture, plusieurs dispositifs sont mis en place dont des objectifs d'installations de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Descriptif de l'action

Afin de favoriser un mode de déplacement moins polluant, la commune a défini un schéma et déploie ou fait déployer dans Croissy des bornes de recharge pour véhicules électriques, encore appelées Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE). Ces bornes seront interopérables et situées sur le domaine public ou privé.

Partenaires

Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (SIGEIF)
Copropriétés

Budget

Pris en charge par le SIGEIF ou par les copropriétés

Calendrier

Déploiement fin 2ème trimestre 2024

Indicateurs de suivis

Nombre de bornes installées par type / Taux d'utilisation des bornes